

Montréal,  
les 22 et 23  
septembre 2009

# DROIT DE L'INTERNET

Découvrez les derniers développements en matière  
de réglementation en ligne

Barreau  
du Québec

Formation  
reconnue

*Cours exclusif*  
*Série Formation Professionnelle*



## public cible

Avocats d'entreprises  
Vice-Présidents et Directeurs des Affaires Juridiques  
Directeurs de Propriété Intellectuelle  
Responsables de la protection de la vie privée  
Responsables des technologies de l'information  
Directeurs de Sécurité Informatique  
Avocats spécialisés en litiges  
Avocats spécialisés en marques de commerce et en pratique du droit des contrats

## avec la participation de

BCF LLP	Litige Québec
Blakes Cassels and Graydon LLP	McCarthy Tétrault LLP
Davis LLP	Smart & Biggar/Fetherstonhaugh
Fasken Martineau	Solis Juritech
Lavery De Billy LLP	

## pourquoi participer

- Apprenez davantage sur les derniers développements en matière de droits d'auteur sur le web
- Apprenez comment protéger vos marques dans le cyberespace
- Obtenez une meilleure compréhension des défis posés par les sites du web 2.0
- Examinez les méthodes pour protéger les données corporatives
- Soyez au courant des plus récentes informations sur les problèmes légaux reliés à la vente au détail sur l'internet
- Explorez les derniers développements ayant un impact sur les logiciels libres et à source ouverte
- Découvrez l'état actuel de la loi de la diffamation
- Apprenez à vous assurer que vos contrats en ligne soient exécutoires
- Découvrez comment les entreprises oeuvrant en ligne réussissent à développer des alliances stratégiques



**Chargé de Cours**  
Michel A. Solis,  
Solis Juritech



Daniel Drapeau,  
Smart & Biggar/  
Fetherston-  
haugh



Hélène  
Deschamps  
Marquis,  
Blakes Cassels  
and Graydon  
LLP



Stéphane  
Gilker,  
Fasken  
Martineau



Charles S.  
Morgan,  
McCarthy  
Tétrault



Christopher  
Atchison,  
Litige Québec



André Vautour,  
Lavery De Billy  
LLP



Pablo Guzman,  
Davis LLP



Daniel Paul,  
BCF LLP

# FACULTÉ

## CHARGÉ DE COURS PRINCIPAL

### MICHEL A. SOLIS

Michel A. Solis est avocat, et est spécialisé en droit des technologies de l'information depuis plus de vingt (20) ans. Me Solis possède une expérience diversifiée en droit des TI qui inclut notamment le conseil aux entreprises et aux organisations, la rédaction, l'analyse et la négociation de contrats, l'analyse juridique de sites Web, et l'arbitrage en matière de TI.

## CHARGÉS DE COURS ADJOINTS

### STÉPHANE GILKER

Associé chez Fasken Martineau, Stéphane Gilker se spécialise dans le domaine de la haute technologie et de la propriété intellectuelle. Sa pratique, initialement axée sur le droit d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle dans le domaine des industries culturelles (cinéma, télévision, publicité, industrie du disque, édition littéraire, arts de la scène, etc.) s'est graduellement orientée vers le secteur des technologies de l'information (logiciels, multimédia, Internet et commerce électronique).

### DANIEL DRAPEAU

Daniel Drapeau est Conseil au bureau montréalais de l'étude Smart & Biggar/Fetherstonhaugh où il exerce notamment dans les litiges en matière de brevets, de marques de commerce et de dessins industriels. Auteur prolifique, entre autres dans le domaine des marques de commerce, Me Drapeau préside le Comité anti-contrefaçon de l'Institut de propriété intellectuelle du Canada. Son nom figure dans le «Guide to the World's Leading Trade Mark Law Practitioners».

### CHARLES MORGAN

Charles Morgan est associé dans le secteur du droit de la technologie au sein du groupe du droit des affaires de McCarthy Tétrault. La pratique de Me Morgan porte principalement sur les fusions et acquisitions d'entreprises de technologie, l'impartition, la concession de licences, le commerce électronique, la protection des données et les télécommunications. Me Morgan possède une vaste expérience à l'échelle internationale, en particulier dans le domaine des télécommunications.

### ME CHRISTOPHER ATCHISON

Me Christopher Atchison pratique le droit depuis près de vingt ans et fut pendant plusieurs années un associé dans un cabinet national d'envergure avant de fonder son propre cabinet. Il possède une vaste expérience en litige civil et commercial ainsi qu'en propriété intellectuelle. Il a représenté des parties tant en demande qu'en défense devant la Cour supérieure du Québec, la Cour d'Appel du Québec ainsi que devant la Cour fédérale du Canada.

### ANDRÉ VAUTOUR

André Vautour pratique dans le domaine du droit des sociétés et du droit commercial et, plus particulièrement, dans le domaine des alliances stratégiques, des coentreprises et des fusions et acquisitions de sociétés fermées. En plus son rôle de conseiller juridique auprès de nombreuses entreprises, Me Vautour pratique aussi dans le domaine du droit de l'informatique (rédaction de conventions de développement de logiciels informatiques).

### ME PABLO GUZMAN

Me Guzman est avocat conseil au sein du cabinet Davis LLP à Montréal. Il pratique dans le domaine du litige commercial, des contrats, de l'insolvabilité, des sûretés et de l'exécution des droits des créanciers. Il conseille régulièrement ses clients relativement à la rédaction, l'étude et la gestion de contrats et de sûretés, notamment les accords sur les titrisations de créances.

### DANIEL PAUL

Daniel Paul a une expertise considérable dans des projets complexes et d'importance vitale en technologie de l'information. Il est reconnu comme l'un des avocats éminents en droit de la technologie : Euromoney, Chambers Global Guide, International Who's Who of Internet and e-Commerce, Lexpert et Best Lawyers in Canada. Daniel représente fournisseurs et utilisateurs, tels les institutions financières, les commerces de détail, les entités publiques et les entreprises de fabrication, dans une vaste gamme d'opérations.

### ME HÉLÈNE DESCHAMPS MARQUIS

Me Hélène Deschamps Marquis exerce en droit des affaires dans les domaines des technologies de l'information, de la propriété intellectuelle et du commerce électronique, notamment dans le cadre d'opérations de fusions et acquisitions. Figure connue du monde des technologies à Montréal, Me Deschamps Marquis fut conférencière à de nombreuses reprises et est auteure de nombreux articles. Elle siège notamment au conseil d'administration de l'Association canadienne du droit des technologies de l'information (IT.CAN).

# PROGRAMME

## PROTÉGEZ VOS MARQUES DANS LE CYBERESPACE

Avec l'anonymat de l'internet, la dépendance des marques augmente et le besoin de protéger ces marques aussi. Apprenez-en plus sur les dernières menaces et comment y faire face.

- Cybersquattage, typosquattage, base de données Whois, autres liens et cadrages
- Confusion de l'intérêt initial, balise méta, publicité avec fenêtre pub d'entrée et recherche par mots clés
- Fraude au clic, parage, « front running » et « tasting »
- Hameçonnage, pharming (piratage informatique), détournement d'abonné et mystification
- Deuxième vie et autres mondes virtuelles

## CONTRATS EN LIGNE: MISE EN VIGUEUR DES ENTENTES EN LIGNE

La loi régissant les contrats en ligne n'a toujours pas été réglée. Cette session examinera les derniers développements et les cas récents relatifs aux contrats électroniques, dans le but de fournir les meilleurs outils pour l'application des contrats conclus en ligne.

- Comment s'assurer que les contrats en ligne soient mis en vigueur
- L'état actuel de la loi régissant les contrats en ligne à travers le Canada
- Cas pratiques de jurisprudence
- Problèmes reliés à la création de contrats
- La mise en vigueur d'ententes utilisant le clic publicitaire
- Les clauses clés à inclure pour renforcer la mise en vigueur
- L'utilisation des signatures électroniques et des signatures digitales

## PROBLÈMES DE DROITS D'AUTEUR SUR LE WEB

Les nouvelles technologies remettent constamment en question le droit d'auteur. Le gouvernement fédéral canadien introduisait, en juin 2008, le Projet de loi C-61 visant à la réforme de la Loi du droit d'auteur afin d'arrimer celle-ci aux plus récents traités internationaux de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Bien que ce projet de loi n'ait pu être mené à son terme en raison des élections tenues en octobre 2008, les milieux intéressés tiennent pour acquis le dépôt d'un nouveau projet de loi très similaire, si ce n'est identique, par le gouvernement fédéral canadien avant la fin du printemps 2009. Cette session abordera notamment les questions suivantes :

- Les principaux objectifs et exigences des traités de l'OMPI en matière de droit d'auteur
- Comment ceux-ci seront-ils mis en œuvre dans le nouveau projet de loi canadien?
- Ce projet de loi respectera-t-il les exigences de ces traités?
- Ira-t-il au-delà de ce qu'exigent ces traités?
- Quels seront les impacts concrets du projet de loi fédéral sur les pratiques en ligne tant des usagers que des fournisseurs et intermédiaires?

## PROBLÈMES LÉGAUX POUR LES SITES DU WEB 2.0 ET APPLICATIONS INTERACTIVES DE L'INTERNET

La croissance impressionnante des sites web 2.0 et des applications interactives de l'internet a non seulement augmenté la facilité de communication, mais aussi les risques légaux posés par l'internet.

- Problèmes de droits d'auteur résultant des sites provenant du web 2.0
- Responsabilité potentielle des propriétaires de sites et de fournisseurs de services internet pour violation des lois sur la propriété intellectuelle et de la vie privée
- Problèmes légaux rencontrés par: utilisateur de contenu généré, bases de données distribuées, blogues
- Sites de réseautages personnels et utilisation du contenu pour lesquels les droits n'ont pas été obtenus
- Affichages diffamatoires potentiels sur votre site
- Vers où cela mène-t-il : Qu'attendre des lois influençant le réseautage personnel?
- La vie privée à l'heure des réseautages personnels
- Problèmes contractuels émergeant des sites du web 2.0

## VIE PRIVÉE ET SÉCURITÉ EN LIGNE : PROTÉGER LES DONNÉES CORPORATIVES

Au Canada, l'acte sur la protection des documents électroniques et des renseignements personnels couvre l'ensemble des informations personnelles rassemblées, utilisées ou divulguées dans le cadre d'activités commerciales, que ce soit dans le monde réel ou sur l'internet et qui précisent quelle information un site web peut recueillir sur vous et comment. Cependant, comment cela fonctionne-t-il réellement en pratique et quel en est l'impact sur le monde des affaires? De plus, que doivent faire les entreprises afin d'honorer leurs engagements relatifs à la loi de la vie privée et pour sécuriser les données corporatives? Cette session abordera cette problématique.

- La menace croissante sur la vie privée et sur les données corporatives en ligne
- Problèmes sur la vie privée et sur la sécurité dans les courriels/communications internet
- Vie Privée et sécurité de l'information du profil personnel
- Vie Privée de l'information personnelle recueillie par des sites de réseautages personnels et moteurs de recherche
- Critères de la PIPEDA tel qu'appliqué sur l'internet
- Meilleures stratégies pour protéger la vie privée en ligne
- L'Application de votre droit à la vie privée : Prendre les mesures nécessaires lors d'une violation

## LA LOI DE LA DIFFAMATION SUR L'INTERNET

L'internet offre à l'individu anonyme une plateforme mondiale pour exprimer ses convictions, ses opinions ou même de faire des déclarations qu'elles soient vraies ou pas, il n'est donc pas surprenant, du même coup, que la loi sur la diffamation soit scrutée sous toutes ses coutures. Cette présentation, fera état de cette loi et de quelle manière elle est mise en vigueur dans des situations impliquant l'internet.

- L'état actuel de la loi
- Les risques résultant de l'autorisation des tiers personnes à afficher des commentaires sur votre site web : déclarations diffamatoires
- Arguments pour les déclarations diffamatoires en ligne
- Dommages pour diffamation en ligne
- Problèmes diffamatoires : « blogage » et chambres de clavardage

## PROBLÈMES JURIDIQUES IMPLIQUANT LES LOGICIELS LIBRES ET LES LOGICIELS À SOURCE OUVERTE

Le logiciel à source ouverte (ou logiciel Open Source) est un logiciel conforme aux normes de l'OSI (Open Source Initiative). Un logiciel à source ouverte est un logiciel dont la licence respecte les critères précisément établis par l'Open Source Initiative. Le logiciel libre, quant à lui, est un logiciel que toute personne peut utiliser, étudier, modifier, dupliquer et diffuser (donner et vendre). Ainsi, un logiciel libre répond aux définitions d'un logiciel à source ouverte.

- Caractéristiques des logiciels libres et à source ouverte
- Avantages et inconvénients des logiciels libres et des logiciels à source ouverte par rapport aux logiciels à code fermé
- Les différents modèles de licence régissant les logiciels libres et les logiciels à source ouverte
- La licence GPL, version 3
- L'utilisation de logiciels libres ou de logiciels à source ouverte dans le développement d'applications informatiques et risques potentiels dans la création ou l'utilisation de logiciels combinés à des logiciels libres ou à source ouverte

## CONTENU GÉNÉRÉ PAR LES CONSOMMATEURS

Le contenu généré par les utilisateurs est devenu aussi populaire et traditionnel que le contenu développé professionnellement. Ceci marque un tournant : les organisations qui créent du contenu en ligne sont remplacées par des installations et des structures permettant aux utilisateurs de créer leur propre contenu.

- Conséquences pratiques et légales de l'utilisation de contenu généré par les consommateurs
- Contrôle du contenu généré apparaissant sur votre site web
- Responsabilité du contenu affiché sur votre site web
- Éviter les commentaires diffamatoires ou obscènes et les violations des droits d'auteur
- Contrôle de la divulgation d'information des tiers dans le contenu généré par les utilisateurs

## E-TAIL : PROBLÈMES LÉGAUX RELIÉS À LA VENTE AU DÉTAIL SUR L'INTERNET

La vente au détail en ligne ou plus communément appelé « e-tail » est une des utilisations qui a connu la plus grande expansion au niveau du commerce sur l'internet.

- Conditions importantes d'un contrat d'achat en ligne
- La gouvernance des entreprises de vente au détail sur l'internet
- L'impartition de l'arrière-guichet de la vente au détail sur l'internet
- La « cybervitrine mondiale » et les marchés étrangers
- Intégration de la marque et de la réputation

## ENTREPRISES OEUVRANT EN LIGNE ET LEURS ALLIANCES STRATÉGIQUES

L'internet ouvre la porte à la mise en marché de produits et services à l'échelle internationale. Plusieurs entreprises oeuvrant en ligne veulent bénéficier au maximum de ces opportunités. Afin de pénétrer de nouveaux marchés et attaquer une clientèle cible particulière, elles s'associent avec d'autres entreprises détenant des technologies compatibles.

- Avantages et désavantages de telles alliances
- Création de propriété intellectuelle et allocation des droits
- Règles du jeu entourant la promotion et mise en marché des produits et services
- Questions liées au support de la nouvelle solution technologique
- Modalités financières
- Droit de vérification
- Résiliation de l'entente et ses conséquences

# PRÉSENTATIONS MULTIMEDIA

Inscrivez-vous au cours sur le Droit de L'Internet et recevez les présentations suivantes sur CD-ROM. Ces présentations proviennent de cours récents organisés par Federated Press. Elles sont présentées dans leur intégralité sur format audio avec les diapos Powerpoint correspondantes.

## Practical negotiating techniques for contracts and agreements

Jason L. Howg, Partner,  
*Borden Ladner Gervais LLP*  
Minutes: 86 Diapos: 20

## Electronic Contracts

Martin P.J Kratz, Leader of the Intellectual  
Property Practice Group,  
*Bennett Jones LLP*  
Minutes: 35 Diapos: 37

## Unanimous shareholder agreements- Practical considerations

Chip Johnston, Lawyer,  
*Bennett Jones LLP*  
Minutes: 46 Diapos: 15

## Outsourcing agreement negotiations

George A. Wowk, Associate,  
*Burnet, Duckworth & Palmer*  
Minutes: 63 Diapos: 51

## Confidentiality agreements and letters of intent

D. George Kelly, Partner,  
*Borden Ladner Gervais LLP*  
Minutes: 68 Diapos: 35

## Employment agreements: What you need to know

Joseph Shaw, Lawyer,  
*Bull, Housser & Tupper LLP*  
Minutes: 75 Diapos: 12

## IP Licence Agreements

Martin P.J Kratz, Leader of the Intellectual  
Property Practice Group,  
*Bennett Jones LLP*  
Minutes: 120 Diapos: 59

Possibilité de choisir de courts segments audio ou vidéo  
Toute la documentation écrite est incluse  
Possibilité d'imprimer tout le matériel pour votre usage personnel



**Inscription** : Pour réserver votre place, appelez Federated Press sans frais au 1-800-363-0722. De Montréal, vous pouvez également composer le (514) 849-6600, ou encore télécopier le présent formulaire au (514) 849-0879. Expédiez ensuite votre paiement en y joignant le formulaire d'inscription. Le nombre de places est limité. Votre réservation vous sera confirmée avant le cours.

**Emplacement** : CENTRE DE CONFÉRENCES FEDERATED PRESS,  
LA TOUR L' INDUSTRIELLE VIE, 2000 AVE MCGILL COLLÈGE, MONTRÉAL, QC, H3A 3H3

**Frais** : Les frais de participation sont de 499\$ par personne. Les frais incluent également le repas du midi le premier jour, les pauses-café des deux journées et les boissons offertes pendant les pauses.

**Horaire** : Les inscriptions au cours commencent à 8:00. Les séances du matin débutent à 9:00. Le 2e jour finit à midi

**Annulation** : Le remboursement des frais d'inscription sera possible pourvu qu'un désistement soit communiqué par écrit avant le 9 septembre 2009. Notez toutefois que les frais administratifs équivalents à 15% du montant initial seront retenus en cas d'annulation. Aucun remboursement ne pourra être effectué après cette date. Veuillez noter que le fait de ne pas se présenter au cours ne donne droit à aucun remboursement. Dans l'éventualité où un participant inscrit constate, après la date limite pour le désistement, qu'il lui sera impossible d'assister au cours, il peut désigner une personne de son choix pour le remplacer. Veuillez communiquer aux Publications FP, dans les meilleurs délais, tout changement pertinent. Les Publications FP se dégagent de toute responsabilité en cas de changement dans le programme du cours ou l'identité des conférenciers.

**Rabais de groupe** : Si vous inscrivez quatre personnes à la fois, vous êtes admissible pour un rabais. Afin de bénéficier de cette offre spéciale, le paiement pour l'ensemble des participants doit être effectué par chèque ou par carte de crédit. Communiquez avec Sandra Frattolillo à : 1-800-363-0722, poste 223, pour obtenir davantage d'information.

**Le paiement doit être reçu avant le 15 septembre 2009**

Tél: (514) 849-6600 C: info@federatedpress.com Fax: (514) 849-0879

## POUR VOUS INSCRIRE AU COURS: DROIT DE L'INTERNET

Nom \_\_\_\_\_  
Titre \_\_\_\_\_  
Organisation \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_ Télécopieur \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_  
Paiement par carte de crédit :  AMEX  VISA  Mastercard  
# \_\_\_\_\_ Expiration : \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_  
Paiement inclus:  Please invoice. PO Number: \_\_\_\_\_

Pour inscrire plus d'une personne, veuillez utiliser une photocopie de ce formulaire.

LORS DE VOTRE APPEL, VEUILLEZ MENTIONNER LE  
CODE PRIORITAIRE: DIM0909/E

Expédiez le formulaire d'inscription et le  
paiement par poste à :

Les Publications FP Tour de la Bourse, C.P. 885  
Montréal (Québec), H4Z 1K2, Canada

## FRAIS D'INSCRIPTION

NOMBRE DE PARTICIPANTS :   
COURS : 499\$

NOTE: Veuillez ajouter la TPS et la TVQ au coût.

Le Cédérom des séances du cours sera disponible environ 60 jours après le cours

Chèque ci-joint à l'ordre des Publications FP au montant de :

N° d'inscription TPS : R101755163  
N° d'inscription TVQ : 1002076639TV000MK  
NEA: 101755163PG0001